

COMPTE RENDU DES DECISIONS EFFECTUEES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Luc LAURENT

Je vais vous rendre compte des affaires que j'ai pu régler depuis notre réunion du 29 juin 2023 dans le cadre de la délégation que vous m'avez donnée en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

J'ai signé les décisions et contrats suivants:

1.	Un contrat entre la ville et Théo SCHEID pour la prestation de service graphique (création et exécution) selon les besoins de la ville (du 01/05/2023 au 31/12/2023) - 1/2 journée 165 € TTC - 1 jour 330 € TTC
2.	Un contrat entre la ville et La Majeure Compagnie pour une représentation du "Grand POP" avec une partie "Bal à Chanter" dans le cadre des Estivales le 14/07/2023 de 20h30 à 22h30 sur la scène du parc de Bicêtre (3297 €)
3.	Un contrat entre la ville et FOREVER EVENT Gabriel Dos Santos Ferreira pour une animation : le DJ set de DJ GARWELL dans le cadre des Estivales le 14/07/2023 de 18h à 20h sur la scène du parc de Bicêtre (699 €)
4.	Un contrat entre la ville et Eléonore DIDIER pour 10 séances de yoga sur chaise pour les séniors d'octobre à décembre 2023 (525 €)
5.	Un contrat entre la ville et ARTORA pour la prestation suivante (480 €) : - le Japon le 13/10/2023 - Représenter les femmes dans les arts le 23/11/2023, - Récital en conférence-concert le 6/12/2023
6.	Un contrat entre la ville et l'EPT 12 dans le cadre du partenariat avec le conservatoire intercommunal du Kremlin-Bicêtre : organisation d'un concert "le classique c'est fantastique !" avec les professeurs des conservatoires intercommunaux du Kremlin-Bicêtre et Villejuif dans le cadre des journées du patrimoine le 17/09/2023 à 15h30 en plein air dans la cour du CHU de Bicêtre, intitulé "Wagner amoureux" (1750 €)
7.	Un contrat entre la ville et l'association de Gestion de l'Espace Culturel André Malraux AGECAM dans le cadre du festival "les Art'Dentes", un spectacle le 1er juillet 2023 (7390 €)
8.	Un contrat entre la ville et Nicolas JAUSSAUD pour l'exposition "la tête dans l'écran" par Maïko composée d'illustrations numériques en couleurs et noir et blanc du 9/11 au 2/12/2023 dans le hall de la médiathèque ECHO (620 €)
9.	Un contrat entre la ville et l'association l'Atelier des Arts pour la mise en place de quatre ateliers de customisation de trois boîtes à livres construites par la ville du 28/08 au 31/08/2023 au parc Pinel dans le cadre des Estivales (500 €)
10.	Un contrat entre la ville et La Compagnie des Hommes pour la représentation du spectacle "Polar Grenadine" dans le cadre Art en Ville le 14/12/2023 à l'auditorium Matoub Lounès (2666,62 €)
11.	Un contrat entre la ville et Boulaye DEMBELE pour la régie des concerts dans le cadre de la fête de la musique du 21/06/2023 (117,30 €)
12.	Un contrat entre la ville et Boulaye DEMBELE pour la régie des concerts pour la célébration du 14/07/2023 (230,73 €)
13.	Décision n°2023-010 – Exercice du droit de préemption sur le fonds de commerce de l'Etoile 2 – 53, avenue de Fontainebleau
14.	Un contrat entre la ville et La Compagnie Toute Nue pour la représentation d'un spectacle « Sixtine » dans le cadre de la semaine de lutte contre les violences faites aux femmes, le vendredi 24 novembre 2023 à 19h30 à l'auditorium Lounès Matoub (2 000 € net)
15.	Un contrat entre la ville et M. Alexis ROBIN pour un concert d'Ashley Fortes dans le cadre des Estivales kremlinoises le vendredi 25 août de 19h30 à 21h00 au Parc Pinel (800 € net)

16.	Un contrat entre la ville et Madame NYONG pour un concert d'Otuawan dans le cadre des Estivales kremlinoises le vendredi 25 août 2023 de 18h30 à 19h15 au Parc Pinel (800 € net)
17.	Décision n°2023-009 – Convention de passage et de mise à disposition temporaire sur la propriété du 23 rue Einstein au Kremlin-Bicêtre (travaux d'office suite arrêté de péril)
18.	Décision n°2023-011 – Résiliation du bail du logement sis 43 rue Babeuf – Les Allées d'Italie 94270 Le Kremlin-Bicêtre
19.	Contrat d'autorisation de location d'une salle municipale – Espace André Maigné – Quart de salle – Le 17/07/2023 au Syndic Homeland (211,79€)
20.	Contrat d'autorisation de location d'une salle municipale – Espace André Maigné – Quart de salle – Le 21/09/2023 au Café Associatif (à titre gracieux)
21.	Contrat d'autorisation de location d'une salle municipale – Espace André Maigné – Quart de salle – Le 04/09/2023 au Lycée Pierre Brosolette (à titre gracieux)
22.	Contrat d'autorisation de location d'une salle municipale – Espace André Maigné – Demi-salle – Le 17/09/2023 à un agent communal (à titre gracieux)
23.	Contrat d'autorisation de location d'une salle municipale – Espace André Maigné – Demi-salle – Le 02/09/2023 à un agent communal (à titre gracieux)
24.	Décision n°2023-012 – Emprunt n°2825-2846 contracté auprès de l'Agence France Locale pour un montant de 2 000 000,00 €.
25.	Contrat avec l'Association des Amis du Musée de la Résistance pour une exposition « 1943 l'année des Tournants » du 1 ^{er} au 05/06/2023 à la Médiathèque (350,00€ TTC)
26.	Contrat avec l'Association Vues de Quincy pour la fourniture d'un lien de téléchargement pour la projection du film « Les jours heureux » à l'auditorium dans le cadre de l'anniversaire de la création du C.N.R., le 03/06/2023 (250, 00€ TTC)
27.	Contrat de support et de maintenance avec la société Novatice, pour une durée d'un an, dans le cadre de la sécurisation des postes publics à la Médiathèque (3 228,00€ TTC)
MP	<p><u>PA23-01 Acquisition petits matériels de restauration (marché notifié le 04/08/2023) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot 1 : Petits matériels de cuisine : Société MR NET 95260 BEAUMONT SUR OISE - Accord cadre à bon de commande 1 an renouvelable 3 fois, montant 25 000 €HT maximum annuel - lot 2 : Consommables de restauration : Société MR NET 95260 BEAUMONT SUR OISE - Accord cadre à bon de commande 1 an renouvelable 3 fois, montant 9 500 €HT maximum annuel - Lot 3 : Vaissellerie : Société CHOMETTE 91350 GRIGNY Accord cadre à bon de commande 1 an renouvelable 3 fois, montant 17 500€HT maximum annuel